



Le 10 mars 2009

**Objet : Le programme *Du talent à l'écran*
Marché linguistique francophone du Canada**

Téléfilm Canada a lancé en mai 2008 le nouveau programme *Du talent à l'écran*. Ce programme s'adresse aux festivals et événements canadiens dont les activités et objectifs contribuent à atteindre les priorités ciblées par la Société. Téléfilm Canada procède à une sélection parmi les projets qui lui sont présentés.

Pour l'exercice 2009-2010, le bureau régional du Québec désire apporter des précisions sur l'administration de ce programme. Ces précisions visent : (1) l'introduction de dates de dépôt, (2) les processus et critères de sélection et (3) les priorités du bureau du Québec.

1. Dates de dépôt

A compter de 2009-2010, Téléfilm accueillera les demandes pour ce programme provenant du Québec et des communautés francophones du Canada à dates fixes. Cette mesure est devenue nécessaire devant la quantité grandissante de demandes visant le marché francophone. Deux dates de dépôt sont prévues :

1^e dépôt

24 avril 2009 : pour les événements qui ont lieu entre le 1^e juillet et le 31 décembre 2009.

2^e dépôt

11 septembre 2009 : pour les événements qui ont lieu entre le 1^e janvier et le 30 juin 2010.

Les demandes visant le marché linguistique anglophone du Québec ne sont pas soumises à des dates de dépôt. Cependant, pour être admissibles au programme *Du talent à l'écran* en 2009-2010, ces demandes devront être déposées au plus tard le 31 décembre 2009 et un minimum de 10 semaines avant le début de l'événement.

2. Processus et critères de sélection

Pour l'évaluation des demandes, Téléfilm Canada procède en trois étapes.

Étape 1 : Admissibilité

Téléfilm retient pour évaluation les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité et dont les objectifs correspondent aux priorités nationales décrites aux Principes directeurs du programme.

Étape 2 : Évaluation

Dans le cadre du programme *Du Talent à l'écran*, Téléfilm accueille généralement des demandes concernant trois types d'activité : les festivals de films, les activités professionnelles de développement des compétences et les activités de développement des opportunités d'affaires. Les projets retenus lors de l'étape précédente sont évalués en fonction de critères objectifs spécifiques. Ces critères sont :

Festivals de films	Développement des compétences	Développement des opportunités d'affaires
<ul style="list-style-type: none">• Envergure de l'auditoire rejoint;• Importance accordée aux longs métrages et autres œuvres canadiennes au sein de la programmation;• Implication de la communauté dans le financement de	<ul style="list-style-type: none">• Clientèle ciblée et compétences visées;• Qualité et professionnalisme de la formation proposée;• Degré de satisfaction de la clientèle et progression de la carrière des participants;	<ul style="list-style-type: none">• Clientèle ciblée et compétence professionnelle des invités;• Qualité et professionnalisme de l'événement;• Degré de satisfaction de la clientèle;• Retombées en matière de ventes

l'événement.	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des participants à contribuer financièrement au développement de leurs compétences. 	et/ou partenariats conclus; <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des participants à contribuer financièrement à l'événement.
--------------	---	---

Étape 3 : Sélection

Une fois l'évaluation terminée, Téléfilm effectue sa sélection en fonction des propositions qui réussissent le mieux à atteindre les critères suivants :

- La correspondance aux priorités régionales énoncées dans cette lettre;
- La pertinence et la fiabilité des indicateurs de rendement;
- La qualité des résultats antérieurs et ceux anticipés.

Advenant qu'un événement ait été financé au cours de l'année précédente et qu'il ne soit plus jugé compétitif, Téléfilm ne renouvellera pas son financement. Un préavis émis auprès des organisateurs indiquera que le financement de Téléfilm est réduit de 50% dès la première année et prendra fin l'année suivante.

En ce qui a trait au financement consenti par Téléfilm en vertu de ce programme, le budget disponible est limité. À cet égard, bien que le plafond du financement soit établi à 125 000\$ par événement, notez qu'à ce jour, seul 5% des événements financés par Téléfilm correspondent de façon plus juste aux priorités fixées par la Société et atteignent des résultats suffisamment importants pour recevoir un appui de plus de 50 000\$. Précisons qu'environ 63% des appuis accordés en 2008-09 reçoivent 15 000\$ ou moins. Finalement, nous vous communiquerons dès que possible les montants disponibles pour l'exercice financier de 2009-2010.

3. Priorités du bureau du Québec

a. Croissance des auditoires

Les festivals de films sont une excellente vitrine pour la cinématographie canadienne. Pour Téléfilm, ces manifestations sont prioritaires dans la mesure où elles diffusent des œuvres d'ici, augmentent la notoriété des artisans, améliorent l'accès du public aux contenus canadiens et contribuent à la croissance de l'auditoire de longs métrages et autres œuvres canadiennes.

Le bureau régional du Québec entend investir environ 60% des ressources financières disponibles pour des festivals qui ont lieu au Québec ou qui desservent les communautés francophones du Canada.

b. Développement des compétences

Le développement des compétences des artisans de l'industrie, dont certains ont été ciblés ici, contribue à son essor. Pour répondre à ce besoin, Téléfilm accorde une priorité aux activités de formation professionnelles suivantes :

- Capacité et diversification de partenariats à l'international pour le financement ou la vente;
- Développement créatif et croissance de la diversité en scénarisation;
- Optimisation des diverses plateformes de diffusion pour la promotion et l'exploitation des œuvres.

Pour ce faire, le bureau régional du Québec entend investir environ 25% des ressources financières disponibles pour le développement des compétences.

c. Développement des opportunités d'affaires

Téléfilm priorise les activités ou événements qui visent le développement des opportunités d'affaires des sociétés de production, de vente et de distribution dans le but d'améliorer l'accès à diverses sources de financement et d'accroître les ventes ici comme à l'étranger.

Téléfilm considérera les événements qui facilitent le maillage entre producteurs et distributeurs et des professionnels influents des secteurs de la vente et du financement avec l'objectif de développer des partenariats d'affaires.

Le bureau régional du Québec dispose d'environ 10% des ressources pour le développement des affaires internationales.

Enfin, Téléfilm réserve environ 5% des montants disponibles pour faciliter l'accueil de projets innovateurs qui correspondent aux objectifs de la Société. Notez que Téléfilm pourrait ajuster les pourcentages des sommes allouées en fonction de la quantité et de la qualité des propositions déposées et acceptées.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toutes questions liées au programme ou pour discuter de l'orientation de vos propositions.

Recevez, chers clients, nos salutations les plus distinguées,



Joëlle Nadeau
Directrice régionale (Intérim) - Développement des affaires
Région du Québec
(514) 283-6363 x2006
nadeauj@telefilm.gc.ca